

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

COMMUNE DE CHALIFERT

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le cinq avril, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON, Maire.

Etaient présents : M. SIMON, Mme SORRENTINO, M. WATREMEZ, M. DELBECQ, Mme CARILLON, Mme NOEL, Mme MATOS, M. HARMANT, Mme MARQUES.

Etaient absents excusés :

M. TRAEGER (pouvoir M. SIMON)

M. VOISIN (pouvoir M. DELBECQ)

Mme DI FAZIO (pouvoir Mme SORRENTINO)

Absents :

Mme ALLOUACHE

M. AIREAUDEAU

M. THEODORE

Secrétaire de séance :

M. HARMANT

A l'ouverture de la séance, M le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point relatif à la tarification de participation à la Brocante.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime au rajout de ce point.

Il précise également qu'en l'absence de M. VOISIN, pour raison de deuil familial, les points CCAS qui devaient être présentés pour information sont reportés.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2022

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de reporter à la prochaine séance l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 MARS 2022.

2 – DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal désigne Mme Karima SORRENTINO pour présider la séance lors du vote du Compte Administratif 2021.

3 –FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion est le document de synthèse de l'ensemble des mouvements comptables effectués au cours de l'exercice : encaissements des recettes, paiement des dépenses, établissements des opérations d'ordre non budgétaires. Le compte de gestion est établi par le comptable de la Commune de Chalifert et fait état de la situation de l'exercice clos. Les articles L2343-1 à L2343-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrent les dispositions du compte de gestion. Le compte de gestion est soumis à approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et, à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif. Il se résume à travers le tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté		1 241 643,07 €		1 094 585,38 €
Part affectée à l'investissement 2021			0,00 €	
Réalisations 2021	640 222,13 €	656 346,82 €	840 698,27 €	1 060 949,79 €
Résultat exercice 2021 ≠ entre recettes et dépenses		16 124,69 €		220 251,52 €
Résultat de clôture		1 257 767,76 €		1 314 836,90 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

- Approuve le compte de gestion 2021 du budget principal de Chalifert

4 - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE DU RESULTAT 2021

Monsieur le Maire expose que la reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement N-1 en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes, de cet exercice. Les opérations gérées en AP/CP n'impactent pas les restes à réaliser.
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce solde en recettes de la section de fonctionnement.

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de la section de fonctionnement 2021	220 251,52 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	1 094 585,38 €
Résultat de clôture à affecter	1 314 836,90 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de la section d'investissement 2021	16 124,69 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	1 241 643,07 €
Résultat d'investissement hors RAR (001)	1 257 767,76 €
Restes à réaliser : dépenses d'investissement	
	116 401,32 €
Restes à réaliser : recettes d'investissement	
	0,00 €
Résultat d'investissement avec RAR	1 141 366,44 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Excédent reporté à la section de fonctionnement (002)	1 314 836,90 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- Accepte la reprise anticipée du résultat 2021 du budget principal de Chalifert en autorisant les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 314 836,90 €
Excédent d'investissement reporté (R001)	1 257 767,76 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00 €

5 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M le Maire expose que le compte administratif est le document de synthèse budgétaire établi en fin d'exercice par l'ordonnateur à partir de sa comptabilité. Le Maire y expose les résultats de l'exécution budgétaire. Par application de l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal approuve, par son vote, le compte administratif qui lui est présenté annuellement par le Maire, au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant.

Les informations que contient le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Les grandes masses de l'exécution du budget pour 2021 sont les suivantes :

+ Recettes de fonctionnement	1 060,9 k€
- Dépenses de fonctionnement	840,7 k€
+ Reprise du résultat 2020	1 094,6 k€
= TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 314,8 k€

- Dépenses d'investissement	640,2 k€
- Dépenses d'investissement (restes à réaliser 2021)	116,4 k€
+ Recettes d'investissement	656,3 k€
+ Recettes d'investissement (restes à réaliser 2021)	0,0 k€
+ Reprise du résultat d'investissement 2020	1 241,6 k€
= TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 141,4 k€

= RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	2 456,2 k€
--------------------------------------	-------------------

Le résultat de l'exercice 2021 du budget s'établit ainsi à 2 456 203,34 €.

1. La section de fonctionnement

1.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2021	CA 2021
Impôts et taxes	788,3 k€	841,1 k€
Dotations et subventions	123,1 k€	145,8 k€
Produits des services	88 k€	66,4 k€
Atténuation de charges	0,7 k€	0,4 k€
Produits de gestion	2,6 k€	2,4 k€
Produits exceptionnels	5 k€	4,8 k€
TOTAL RECETTES FONC.	1 007,7 k€	1 060,9 k€

1.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2021	CA 2021
Charges à caractère général	417,3 k€	230,6 k€
Charges de personnel	526,7 k€	507,7 k€
Atténuation de produits	14 k€	12,9 k€
Autres charges de fonctionnement	84,5 k€	78,8 k€
Charges financières	6,1 k€	6,1 k€
Charges exceptionnelles	4 k€	0 k€
Dépenses imprévues	30 k€	0 k€
Dotations aux amortissements	4,4 k€	4,4 k€
Virement section d'investissement	1 015,3 k€	-
Autres	-	0,2 k€
TOTAL DEPENSES FONC.	2 102,3 k€	840,7 k€

2.La section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

	Voté 2021	CA 2021
Taxe aménagement	3,0 k€	2,6 k€
Remb. emprunts	43,7 k€	43,7 k€
Dépenses d'investissement	2 803,0 k€	593,9 k€
Dépenses imprévues	20,0 k€	0 k€
TOTAL DEPENSES INV.	2 869,7 k€	640,2 k€

2.2 Les recettes d'investissement

	Voté 2021	CA 2021
FCTVA	0 k€	71,7 k€
Taxe d'aménagement	78,4 k€	48,8 k€
Emprunts	530,0 k€	530,0 k€
Cautions	0 k€	1,4 k€
Dotations aux amortissements	4,4 k€	4,4 k€
Virement section de fonctionnement	1 015,3k€	-
TOTAL RECETTES INV.	1 628,1 k€	656,3 k€

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- Approuve le compte administratif 2021 du budget principal de Chalifert

6 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES 2022

M le Maire expose que le budget principal de la commune de Chalifert est essentiellement alimenté pour sa section de fonctionnement par des impositions locales et par des concours financiers de l'Etat. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation pour les résidences principales. Elle continue toutefois de percevoir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (son taux est cependant figé jusqu'en 2022 inclus).

Il appartient chaque année au conseil municipal de se prononcer sur le taux de ces impositions, au regard des bases fiscales prévisionnelles et de l'équilibre budgétaire. Il est proposé de laisser les différents taux d'imposition constants pour l'année 2022.

	2021	2022	% évol
TFB	49%	49%	0,00 %
TFNB	72,62%	72,62%	0,00 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE, décide de :

- **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2022 à 49 %
- **MAINTENIR** le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2022 à 72,62 %

- Il est précisé que ces taux n'ont pas évolué depuis 2009

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

M le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations ci-dessous pour l'exercice 2022.

	BP 2022
APAF	600,00
APE DU CLOS DE LA FONTAINE	1 000,00
ASSOC CHALIFERIA	500,00
ASSOC ECOLE DE MUSIQUE DE CHESSY	350,00
ASSOC LA GRANGEE DE L'HISTOIRE	100,00
ASSOCIATION ART ET MOUVEMENT	200,00
COOPERATIVE SCOLAIRE CHALIFERT	2 500,00
PROVISION ASSOCIATION	2 200,00
RESTO DU COEUR	500,00
TENNIS CLUB DE CHALIFERT	1 250,00
TOTAL	9 200,00

Il est prévu une enveloppe de 2 200 € correspond à une provision pour les autres demandes de subventions.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**, valide le tableau de subventions ci-dessous, incluant une provision de 2.200€.

	BP 2022
APAF	600,00
APE DU CLOS DE LA FONTAINE	1 000,00
ASSOC CHALIFERIA	500,00
ASSOC ECOLE DE MUSIQUE DE CHESSY	350,00
ASSOC LA GRANGEE DE L'HISTOIRE	100,00
ASSOCIATION ART ET MOUVEMENT	100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE CHALIFERT	2 500,00
PROVISION ASSOCIATION	2 200,00
RESTO DU COEUR	600,00
TENNIS CLUB DE CHALIFERT	1 250,00
TOTAL	9 200,00

8 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022

M le Maire présente le budget 2022 qui prévoit les grandes masses suivantes :

	Dépenses	Recettes
Inscriptions nouvelles fonctionnement (réel)	1 077,8 K€	1 040,1 K€
Inscriptions nouvelles fonctionnement (ordre)	1 277,1 K€	0,0 K€
Reprise du résultat N-1	0,0 K€	1 314,8 K€
SECTION FONCTIONNEMENT	2 354,9 K€	2 354,9 K€
Inscriptions nouvelles d'investissement (réel)	2 498,5 K€	80,0 K€
Inscriptions nouvelles d'investissement (ordre)	0,0 K€	1 277,1 K€
Opérations patrimoniales	0,0 K€	0,0 K€
Restes à réaliser N-1	116,4 K€	0,0 K€
Déficit d'investissement N-1	0,0 K€	1 257,8 K€
SECTION INVESTISSEMENT	2 614,9 K€	2 614,9 K€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL CHALIFERT	4 969,8 K€	4 969,8 K€

2. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

	Voté 2021	CA 2021	BP 2022
Impôts et taxes	788,3 k€	841,1 k€	825,6 k€
Dotations et subventions	123,1 k€	145,8 k€	142,2 k€
Produits des services	88 k€	66,4 k€	65,3 k€
Atténuation de charges	0,7 k€	0,4 k€	0,4 k€
Produits de gestion	2,6 k€	2,4 k€	2,6 k€
Produits exceptionnels	5 k€	4,8 k€	4,0 k€
TOTAL RECETTES FONCT.	1 007,7 k€	1 060,9 k€	1 040,1 k€

2.2. Les dépenses de fonctionnement

	Voté 2021	CA 2021	BP 2022
Charges à caractère général	417,3 k€	230,6 k€	390,0 k€
Charges de personnel	526,7 k€	507,7 k€	574,5 k€
Atténuation de produits	14 k€	12,9 k€	14,0 k€
Autres charges de fonctionnement	84,5 k€	78,8 k€	84,5 k€
Charges financières	6,1 k€	6,1 k€	10,8 k€
Charges exceptionnelles	4,0 k€	0 k€	4,0 k€
Dépenses imprévues	30,0 k€	0 k€	0 k€
Dotations aux amortissements	4,4 k€	4,4 k€	4,5 k€
Virement section d'investissement	1 015,3 k€	-	1 272,6 k€
Autres	-	0,2 k€	-
TOTAL DEPENSES FONCT.	2 102,3 k€	840,7 k€	2 354,9 k€

2.La section d'investissement

2.1Les dépenses d'investissement

	Voté 2021	CA 2021	BP 2022
Taxe aménagement	3,0 k€	2,6 k€	3,0 k€
Remb. emprunts	43,7 k€	43,7 k€	84,0 k€
Dépenses d'investissement	2 803,0 k€	593,9 k€	2 411,5 k€
Dépenses imprévues	20,0 k€	0 k€	0 k€
Report de travaux n-1	0 k€	-	116,4 k€
TOTAL DEPENSES INV.	2 869,7 k€	640,2 k€	2 614,9 k€

2.2Les recettes d'investissement

	Voté 2021	CA 2021	BP 2022
FCTVA	0 k€	71,7 k€	60,0 k€
Taxe d'aménagement	78,4 k€	48,8 k€	20,0 k€
Emprunts	530,0 k€	530,0 k€	0 k€
Cautions	0 k€	1,4 k€	0 k€
Dotations aux amortissements	4,4 k€	4,4 k€	4,5 k€
Virement section de fonctionnement	1 015,3k€	-	1 272,6 k€
TOTAL RECETTES INV.	1 628,1 k€	656,3 k€	1 357,1 k€

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

➤ **ADOpte** le budget primitif de Chalifert pour l'exercice 2022

9 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL –ACTUALISATION D’AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDIT DE PAIEMENT N°2022-1

M. le Maire expose que la commune de Chalifert propose de gérer ses grandes opérations d’investissement par la technique comptable des autorisations de programme / crédits de paiement.

Véritable instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle de cet investissement en rendant plus aisé le pilotage de la réalisation des programmes. Ainsi, elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer massivement les reports de crédits, aide à mieux planifier les procédures administratives. Par son caractère programmatique, elle donne une vision plus globale de la politique d’investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques.

Il est proposé la création de l’autorisation de programme « cantine + extension salle polyvalente » pour un montant totale de 1 800 000€.

PROGRAMME 1200 - CANTINE + EXTENSION SALLE POLYVALENTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 800 000,00 €	1 400 000,00 €	400 000,00 €				- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 800 000,00 €	1 400 000,00 €	400 000,00 €	- €	- €	- €	- €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l’UNANIMITE,

- **VOTE** la création de l’autorisation de programme et la répartition des crédits de paiements tels que définis ci-dessous :

PROGRAMME 1200 - CANTINE + EXTENSION SALLE POLYVALENTE

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025	CREDITS DE PAIEMENT 2026	CREDITS DE PAIEMENT 2027
DEPENSES ACTUELLES	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DEPENSES PROPOSEES	1 800 000,00 €	1 400 000,00 €	400 000,00 €				- €
RECETTES (SUBV, FCTVA, AUTOFIN)	1 800 000,00 €	1 400 000,00 €	400 000,00 €	- €	- €	- €	- €

10 - FINANCES – INSTAURATION D’UN TARIF POUR LA PARTICIPATION A LA BROCANTE

M. le Maire expose que la commune de Chalifert offre chaque année de nombreuses animations aux Chaliférois mais aussi aux habitants des autres communes.

Au titre de ces animations, figure notamment la Brocante, qui est un événement très apprécié.

Les participants s’installant sur le domaine public, il est proposé d’instaurer un tarif basé sur le mètre linéaire occupé.

Ce tarif pourrait être de 4€ le mètre linéaire, étant précisé que les Chaliférois bénéficient d’un mètre linéaire supplémentaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l’**UNANIMITE** fixe ainsi le tarif de participation à la Brocante :

4€ le mètre linéaire

Et précise qu’un mètre linéaire supplémentaire sera offert à chaque Chaliférois

QUESTIONS DIVERSES

M. HARMANT souhaite connaître l'état d'avancement du dossier relatif aux travaux de la salle polyvalente et de la salle de restauration de l'école.

M le Maire précise que l'appel d'offres est prêt, la commission d'accessibilité est favorable, la commission incendie est prévue le 14 avril prochain.

On espère un début de travaux à l'été

Concernant les locaux « E.DENIS », M le Maire précise qu'il y a toujours des problèmes de source qui remonte dans les locaux et de plomberie mal implantée ; en conséquence les locaux ne sont toujours pas réceptionnés.

Une procédure contentieuse va être engagée, notamment mise en demeure par le biais d'un avocat.

M. HARMANT évoque de nombreuses malfaçons, entraînant parfois des nuisances sonores (VMC, porte de garage, ..), des problèmes de propreté notamment locaux poubelles, une gestion du syndic totalement insuffisante.

Il semblerait que des propriétaires seraient déjà en train de revendre

Fin de séance 21h30

